



أنداء العالم العربي  
enda inter-arabe

## Revue de presse



### Un cadre législatif permettant d'accorder de nouveaux produits



21 Mai 2014

Le responsable des crédits au sein d'ENDA Inter-Arabe, Mohamed Zmandar, a appelé mercredi, à la nécessité de mettre en place des législations permettant aux institutions spécialisées dans la microfinance en Tunisie, d'accorder de nouveaux produits comme l'épargne, le transfert et l'assurance.

Au cours d'une table ronde tenue, mercredi à Tunis, Zmandar a souligné, que ces institutions accordent seulement des crédits à des personnes à faibles revenus notamment les femmes qui obtiennent plus de 70% des financements de cette institution.

Il expliqué que les micro-crédits sont accordés aux personnes non-bancables, contribuant ainsi à la création d'emplois supplémentaires et la réduction du gap entre les hommes et les femmes.

La valeur des crédits accordés par Enda Inter Arabe au cours des trois prochaines années (2014-2017) atteindra 1,3 milliard de dinars (entre 2 et 5 mille dinars par personne), a estimé le responsable.

Le développement de ce secteur constitue aujourd'hui une priorité, d'autant plus que seul quelques entreprises opèrent actuellement sur ce créneau (Enda inter-arabe et la Banque tunisienne de solidarité (BTS), a souligné le responsable.

Le directeur du centre des micro-assurances à New York (Etats-Unis d'Amérique) a, pour sa part, souligné que plusieurs études réalisées par le centre ont fait ressortir que la Tunisie est classée parmi les derniers pays de la région du Maghreb arabe, en terme de diversification des services financiers offerts par l'entreprise.

Une autre étude réalisée récemment par ENDA Inter-arabe a relevé que les personnes à revenus limités s'intéressent à ce genre de nouveaux produits financiers, notamment, l'assurance qui joue un rôle important en matière de protection contre les dangers et les catastrophes naturelles (incendies, Cambriolages).

<http://directinfo.webmanagercenter.com/2014/05/21/tunisie-microfinance-mettre-en-place-un-cadre-legislatif-permettant-daccorder-de-nouveaux-produits/>



## Tunis – ENDA : vers la mise en place de la micro-assurance



Les premières initiatives de micro-assurance sont nées, dans le monde, au milieu des années 80 avec la mutuelle de santé, alors que le terme micro-assurance n'est apparu dans la littérature que dans les années 90.

C'est ainsi que s'est développée la micro-assurance, il y a une vingtaine d'années, dans différents pays en Asie, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne.

En Tunisie, le besoin réel ne s'est fait sentir qu'avec la révolution, quand les bénéficiaires de crédits se sont retrouvés désemparés qui par le ralentissement voire l'arrêt de son activité, qui par des sinistres causés par différents troubles (pillages, incendie..). L'étude récente de marché réalisée par Enda i-a, avec l'appui de la Confédération suisse, confirme que les personnes à faibles revenus montrent un réel intérêt pour ce type de produit.

Ainsi face à une demande qui commence à se faire sentir Enda i-a (240.000 clients actifs et un portefeuille de 200 millions de dinars) a pris l'initiative d'organiser, en son siège, le 21 mai, une table ronde en présence de représentants de compagnies d'assurances, d'agences de coopération bilatérale, d'ONG spécialisées dans l'éducation financière et d'experts concernés par le développement de la micro-finance.

Le principal animateur de cette table ronde, Mr Michael McCord, président du Micro-Insurance Center et vice-président du Micro-Insurance Network, est un spécialiste de renommée mondiale de la couverture du risque de la micro-finance. Il a relevé que dans de récentes études effectuées en Afrique, la Tunisie, qui est le 66e pays qu'il visite, pour la première fois, est classée loin derrière la plupart des pays du continent en ce qui concerne la disponibilité des produits de micro-assurance. Selon lui, beaucoup de travail est à faire pour mettre en place un tel système qui s'adresse aux populations à faibles revenus, non desservies par l'assurance classique. Sans accès à une gamme diversifiée de produits de la micro-assurance de qualité, le développement durable dans un pays comme la Tunisie sera difficile à réaliser, souligne Mc Cord.

La micro-assurance a été reconnue dans plusieurs pays comme un élément significatif dans la stratégie d'une finance inclusive. Le conférencier signale que « réaliser un travail de finance

inclusive par la micro-assurance nécessite la mise en place d'une approche innovante de sorte qu'assureurs et distributeurs tunisiens travaillent ensemble, afin de fournir des produits pour une population d'au moins trois millions de personnes d'ici à 2019". Il a ajouté que dans ce segment de marché, les régulations ne doivent pas restreindre l'expansion d'une protection efficace des risques encourus par les populations à faibles revenus. En d'autres termes, l'approche clients de la micro-assurance doit nécessairement être adaptée à leur profil. Pour cela elle doit être simple, efficace, facile à comprendre, accessible et avoir de la valeur.

Alors que dans plusieurs pays, les institutions de micro-finance proposent la micro-assurance directement à leurs clients, la nouvelle loi tunisienne, entrée en vigueur en mars 2013, prévoit que la micro-assurance soit proposée aux micro-entrepreneurs, mais à travers des compagnies d'assurance de la place.

<http://www.leconomistemaghrebin.com/2014/05/22/tunis-enda-vers-mise-place-micro-assurance/>



## Tunisie – Enda : la micro-assurance pour les personnes à faible revenu



21 Mai 2014



Enda inter-arabe a organisé, ce mercredi 21 mai 2014, à son siège à la Cité El Khadra, une table ronde sur de la micro-assurance.

Parmi ceux qui étaient présents à cette table ronde Michael Cracknell, secrétaire général d'Enda inter-arabe, Katia Mehanneche de l'ONG ADA, Habib Ben Hassine, président directeur général de Maghreb Vie, et Ali Bennour, acteur tunisien.

Michael McCord, président du Centre de Micro Assurance(LLC) et un des plus fervents défenseurs de la micro-assurance au monde, a présenté ce concept qui est méconnu pour les Tunisiens. En termes très simples, « la micro-assurance est une assurance destinée aux personnes à faibles ressources et qui sont généralement exclues des circuits d'assurance traditionnels », a expliqué M. McCord. Le spécialiste américain a aussi présenté la micro-assurance comme une condition nécessaire au développement durable. « On ne peut avoir de développement durable sans un produit d'assurance efficace pour les gens à faible revenu » a-t-il dit.

M. McCord a également expliqué que la commercialisation de la micro-assurance ne se fait pas de la même manière que les autres produits d'assurance classiques vu la spécificité de la population ciblée. « Pour vendre une police de micro-assurance, le langage utilisé doit être simple, car généralement nous avons affaire à des personnes non instruites. De plus, le nombre d'exclusions doit être réduit pour rendre le produit plus accessible et son assimilation plus facile par le client » a-t-il précisé.

La micro-assurance est en lien très étroit avec le domaine de la microfinance, car il a été constaté que le défaut de remboursement d'un micro-crédit est fréquemment dû à des aléas météorologiques ou à une maladie. Ces deux secteurs bien que différents sont complémentaires, a-t-on expliqué.

<http://www.businessnews.com.tn/BN/tunisie--enda--la-micro-assurance-pour-les-personnes-a-faible-revenu,520,46595,3>



## Appel à un cadre législatif pour de nouveaux produits dans la microfinance

**Tunisia**   
Le Journal du Net & du Management

22 Mai 2014



Le responsable des crédits au sein d'ENDA Inter-Arabe, Mohamed Zmandar, a appelé hier, à la nécessité de mettre en place des législations permettant aux institutions spécialisées dans la microfinance en Tunisie, d'accorder de nouveaux produits comme l'épargne, le transfert et l'assurance.

Au cours d'une table ronde tenue, mercredi à Tunis, Zmandar a souligné, que ces institutions accordent seulement des crédits à des personnes à faibles revenus notamment les femmes qui obtiennent plus de 70% des financements de cette institution.

Il expliqué que les microcrédits sont accordés aux personnes non-bancables, contribuant ainsi à la création d'emplois supplémentaires et la réduction du gap entre les hommes et les femmes.

La valeur des crédits accordés par Enda Inter Arabe au cours des trois prochaines années (2014-2017) atteindra 1,3 milliard de dinars (entre 2 et 5 mille dinars par personne), a estimé le responsable.

Le développement de ce secteur constitue aujourd'hui une priorité, d'autant plus que seul quelques entreprises opèrent actuellement sur ce créneau (Enda inter-arabe et la Banque tunisienne de solidarité (BTS)), a souligné le responsable.

Le directeur du centre des micro-assurances à New York (Etats-Unis d'Amérique) a, pour sa part, souligné que plusieurs études réalisées par le centre ont fait ressortir que la Tunisie est classée parmi les derniers pays de la région du Maghreb arabe, en termes de diversification des services financiers offerts par l'entreprise.

Une autre étude réalisée récemment par ENDA Inter-arabe a relevé que les personnes à revenus limités s'intéressent à ce genre de nouveaux produits financiers, notamment, l'assurance qui joue un rôle important en matière de protection contre les dangers et les catastrophes naturelles (incendies, Cambriolages...)

[http://www.tunisiait.com/article,appel\\_a\\_un\\_cadre\\_legislatif\\_pour\\_de\\_nouveaux\\_produits\\_dans\\_la\\_microfinance,14907.html](http://www.tunisiait.com/article,appel_a_un_cadre_legislatif_pour_de_nouveaux_produits_dans_la_microfinance,14907.html)



## Microfinance: Mettre en place un cadre législatif permettant d'accorder de nouveaux produits



21 Mai 2014



Le responsable des crédits ai sein d'ENDA Inter-Arabe Mohamed Zmander, a appelé mercredi, à la nécessité se mettre en place des législations permettant aux institutions spécialisées dans la microfinance en Tunisie, d'accordes de nouveaux produits comme l'épargne, le transfert et l'assurance

<http://www.tap.info.tn/fr/index.php/economie/developpement-et-finance/30855-microfinance-mettre-en-place-un-cadre-legislatif-permettant-d-accorder-de-nouveaux-produits>